

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécly
séance du 10 avril 2026**

**Date de la
convocation**
31/03/2026

Date d'affichage
31/03/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Réf : 2026_025

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le 14/04/2026

L'an 2026 et le 10 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CALLAULT Maryse (a donné pouvoir à Séverine JOUAN), PINGITORE Clémence (a donné pouvoir à Pascale RABLAT)

Secrétaire de séance : Antoine GANGNERON

Désignation du référent déontologue

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Depuis le 1er juin 2023, les collectivités ont l'obligation de désigner, par délibération, un référent déontologue pour leurs élus, conformément aux articles R 1111-1-A et suivants du CGCT.

Monsieur Franck DURUISSEAU est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 13 avril 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance

Diffusion sur le site Internet de la commune le 16 avril 2026

